

OFFRE D'ACHAT
(maison)

Les soussignés :

Monsieur.....
Madame
Marié leà
demeurant à

Nés :
Monsieur à.....le
Madame àle

De nationalité française.
«Résidents» au sens de la réglementation fiscale.

ci-après dénommé(e): le « Pollicitant » (Acquéreur)

Avec faculté de substituer toute personne physique ou morale,

Offre par la présente de se porter acquéreur de l'immeuble
suivant.....
.....

Description de l'immeuble :
.....
.....
.....
.....

Ledit bien est ci-après dénommé "l'Immeuble"

Aux charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière,

Moyennant le prix de :
.....
.....EUROS,
payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Ce prix s'applique tant au bien immobilier qu'à certains biens mobiliers le garnissant et qui restent à définir dans des termes précis.

Cette offre est conditionnée à :

- La justification d'une origine de propriété régulière, de la pleine capacité du vendeur de disposer, de la libre disposition de l'Immeuble et d'une situation hypothécaire ne révélant pas d'inscription d'hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale, dont les montants, en principal et accessoires, excèderaient le prix de vente.

- La purge éventuelle d'un droit de préemption ou autre, pour quelque raison que ce soit.
- L'obtention d'une offre de prêt nécessaire au financement de l'acquisition et répondant à des conditions qui restent à déterminer.
- L'absence de servitude quelconque, en ce compris les servitudes d'urbanisme, susceptibles d'amoindrir notablement la valeur de l'Immeuble.
- La confirmation de la conformité de l'Immeuble au droit de la construction et de l'urbanisme.
- La justification que l'Immeuble sera libre de toute occupation ou location et que la jouissance sera acquise par la prise de possession réelle le jour de la signature de l'acte de vente.

Le sort de l'indemnité d'immobilisation, d'un montant de
EUROS,
 remise à l'ordre de Maître, Notaire à, et son
 sort sera décidé par la suite des événements :

1. en cas de réalisation de la vente, cette somme sera imputée sur le prix de la vente.
2. en cas de non réalisation de la vente, pour une cause imputable au Pollicitant (Acquéreur), cette somme sera remise au Vendeur, avec l'accord du Pollicitant.
3. en cas de non réalisation de la vente dans le délai imparti pour une cause imputable au Vendeur, ou en cas de défaillance de l'une des conditions ci-avant stipulées, cette somme sera remise au Pollicitant, sans qu'il soit nécessaire que le Vendeur fasse part de son accord.

La présente offre est valable pendant une durée de 15 jours à compter de ce jour.

Pour être acceptée, cette offre devra :

- Etre signée et approuvée par le propriétaire de l'Immeuble, puis être retournée au Pollicitant par lettre recommandée avec avis de réception, ou lui être remise en main propre contre récépissé, dans les 15 jours des présentes,
- Et être confortée par la signature d'une promesse de vente unilatérale notariée dans les 20 jours des présentes. Passé ce délai, la présente offre, même acceptée, sera nulle et non avenue.

Fait à

Le

Pollicitant (Acquéreur) :	Vendeurs : "Bon pour accord"
---------------------------	------------------------------